DOSSIER D'EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000 :

SAS VIMAGRI Energies

Chemin des huit

80520 MENESLIES

Mai 2020

Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 🖷 : 03.22.25.79.63

Courriel : contact@routier-environnement.com

Table des matières

I/ Description du projet 3
II/ Identification des sites Natura 2000 4
2.1. Les SIC (Site d'Intérêt Communautaire) 5
2.1.1. « Vallée de la Bresle » (FR2200363) 5
2.1.2. « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR2300136) 8
2.1.3. « Littoral Cauchois » (FR2300139) 10
2.1.4. « Estuaires et littoral Picards (baies de Somme et d'Authie) » (FR2200346) 12
2.1.5. « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires » (FR3102005) 15
2.2. Les ZPS (Zones de Protection Spéciale) 17
III/ Evaluation approfondie 18
3.1. Etude exhaustive des incidences 18
3.2. Mesures d'évitement et de réduction 18
IV/ Conclusion 18

I/ Description du projet

L'installation sera implantée sur la commune de Saint-Riquier, sur la parcelle cadastrale ZL-14 ; ZL-15 ; ZL-16 ; ZL-17 ; ZL-18.

Le site se trouve sur une parcelle agricole au Sud-Ouest de Saint-Riquier. Il est accessible directement par départementale D925.

L'installation est principalement composée de :

- 2 digesteurs et 1 post digesteur, cuves cylindriques d'un volume de digestat net par cuve de 2 553 m³ couverte par des bâches autoportantes
- Des installations d'infrastructures nécessaires (purification du biométhane, alimentation des digesteurs, etc.).
- Deux pré-fosses, l'une de 4 mètres de profondeur et 8 mètres de diamètre et l'autre de 4 mètres de profondeur et 10 mètre de diamètre.
- Des silos de stockages non couverts d'une superficie de 6 400 m².
- Une fosse circulaire de 10 053m^3 et une lagune déportée de 5 000m^3 de stockage de digestat liquide soit 15 053m³ au total.
- Une plateforme de stockage de digestat solide de 1 190 m².

Le digestat est divisé en deux catégories : le digestat liquide et le digestat solide par un séparateur de phases.

Les volumes prévisionnels de digestats à stocker et à épandre sont de 27 058 m^3 de phase liquide, et de 6 393 tonnes de phase solide par an.

Sur site une fosse béton circulaire de 9 424 m^3 utiles est prévue pour le stockage de digestat liquide. Une lagune déportée de 5 000 m^3 sera également mise en place. Une plateforme de 1 190 m² sera créée sur site pour stocker le digestat solide. Une partie sera aussi stockée en bout de champs.

II/ Identification des sites Natura 2000

Cinq sites Natura 2000 sont recensés à proximité du site qui sont 5 SIC :

- « Vallée de la Bresle » (FR2200363) présent à 1,43 km du projet.
- « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR2300136) présent à 5,37 km du projet.
- « Littoral Cauchois » (FR2300139) présent à 8,84 km du projet.
- « Estuaires et littoral Picards (baies de Somme et d'Authie) » (FR2200346) présent à 5,25 km du projet.
- « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires » (FR3102005) présent à 6,02 km du projet.

L'emplacement des sites Natura 2000 de type SIC par rapport au projet est présenté sur la carte suivante :

2.1. Les SIC (Site d'Intérêt Communautaire)

Cinq SIC sont recensés dans un rayon de 10 km autour du projet de méthanisation. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous et détaillés ensuite.

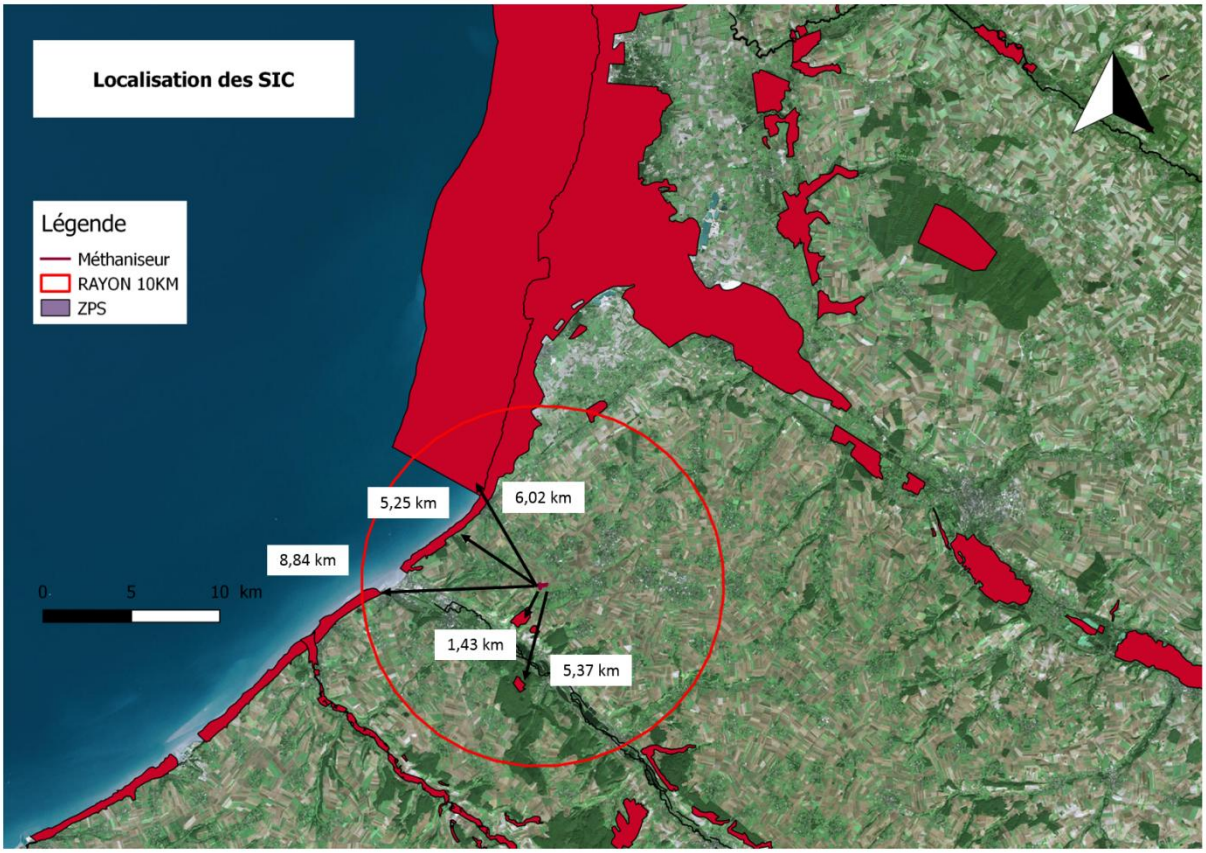

2.1.1. « Vallée de la Bresle » (FR2200363)

<u>Localisation</u> :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,58861°
- Latitude : 49,96694°

Superficie : 1016 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie ; Haute-Normandie

Département : Somme (66%) ; Seine-Maritime (7%) ; Oise (27%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	18 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	18 %
N15 : Autres terres arables	0 %
N16 : Forêts caducifoliées	42 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre)
La Bresle est une rivière de première catégorie dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique (Salmo salar) (adultes abondants mais faible densité de juvéniles), elle est un élément majeur du réseau fluviatile et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs " captures " de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux (avec les prés paratourbeux subatlantique du Selino carvifoliae-juncetum subnodulosi et atlantique de l'Hydrocotylo vulgaris-juncetum subnodulosi) qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle
Il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités themo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limtée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses (présence de Senecio helenitis, Calamintha nepeta susbsp. Spruneri, geranium sylvaticum en aire isolée). Cet ensemble tranche nettement avec les coteaux situés plus en aval de la Bresle, à partir de la Vimeuse qui marque l'extrémité des influences thermo-continentales calcicoles du versant droit de la Bresle. La connaissance des habitats de ce noyau " thermo-littoral " atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault.

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger
Ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continental teinté d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. La complémentarité caténale inclut les forêts acidiclines de plateau sur argile à silex qui sont en contact, ainsi que les espaces alluviaux de la vallée du Liger, petite rivière qui vient compléter le réseau fluviatile de la Bresle. Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle
Ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipéraires, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment.

Vulnérabilité : L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements artificiels, etc...), mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, notamment par le maintien d'un pâturage bovin ou d'une activité soutenue des lapins, et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais devenues urgentes. Plusieurs coteaux abandonnés présentent des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme. Les pressions sont nombreuses (activités de loisirs, carrières, décharges, boisements artificiels, eutrophisation agricole de contact, etc...). A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis à vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux et rajeunissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles. Le lit majeur du réseau aquatique de la Bresle est soumis à de très nombreuses pressions (surtout gravières, également populiculture, tourisme, abandon des prairies,...) dont les effets additionnés ont déjà presque entièrement amputé la richesse écologique du lit majeur de la Bresle. Une meilleure harmonisation et répartition des activités devront être recherchées dans le futur, afin de préserver les ultimes lambeaux de systèmes prairiaux et bocagers alluviaux subsistants dont le maintien est indispensable à la préservation des habitats et espèces visés par la Directive et présents sur le site au sein du lit mineur ou de ses berges.

<u>Qualité et importance :</u>

- Au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) :

* La diversité ichtyologique de la Bresle comporte notamment 5 espèces de poissons de la directive : Saumon atlantique, Lamproie fluviatile, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot. Le présence de l'Écrevisse à pieds blancs, espèce bioindicatrice de milieux de qualité assez élevée, est à noter sur la partie amont du bassin pour l'essentiel des populations et en état des connaissances.

* Les habitats aquatiques rhéophiles et lentiques (Callitrichetum obtusangulae ,...) sont d'autres bioindicateurs de l'intérêt du cours d'eau.

* L'intérêt orchidologique (Dactylorhiza pl.sp.) et odonatologique est également élevé avec 4 espèces de libellules menacées dont une espèce de la directive (l'Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale dont il s'agit d'une des rares localités connues connue du nord de la France).

- Au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle :
Outre l'intérêt floristique important, il est probable que l'originalité biogéographique soit sensible chez les animaux également. L'intérêt ornithologique est notable et lié au système forestier.

- Au niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger :
Le site donne une représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie sud-occidentale duplateau picard, avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles particulièrement riche sur le plan spécifique :
*peuplements remarquables d'orchidées
*richesse floristique avec diverses plantes méridionales en limite d'aire
*nombreuses plantes protégées, rares et menacées
*présence du chat sauvage
*4 espèces de chauve-souris de la directive dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'Inval-Boiron,...) est à mentionner et vient en complément.
Le site présente aussi quelques superbes junipéraies (vallée du Liger) et certains secteurs forestiers ont un intérêt ornithologique remarquable : rapaces et passereaux sylvicoles.

- Au niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle :
*Remarquable richesse floristique
*Intérêts : bryologiques, ornithologiques et ichtyologiques

<u>Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.</u>

2.1.2. « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR2300136)

<u>Localisation</u> :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,5625°
- Latitude : 49,9425°

Superficie : 778 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Haute-Normandie

Département : Seine-Maritime (100%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	90 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N27 : Agriculture (en général)	4 %

Caractéristiques géomorphologiques : ce site NATURA 2000 éclaté est formé de différents éléments de la forêts d'Eu et des pelouses crayeuses adjacentes. Situé au nord du département de la Seine-Maritime, il comprend des parties de plateau du Petit Caux et des vallées de la Bresle et de l'Yères.
La surface du site est de 778 hectares après modification du périmètre en février 2009. Le DOCOB fait état d'une superficie de 775 hectares car les routes ont été déduites pour une surface totale de 3 hectares.

Vulnérabilité :
- La forêt est peu vulnérable, essentiellement menacée par les dépôts d'ordures sauvages, la cueillette d'espèces
remarquables, la pratique de véhicules tous terrains et des plantations de résineux en plein.

- Les pelouses sont menacées par l'abandon des pratiques pastorales qui entraîne la colonisation naturelle et la fermeture des milieux, la cueillette d'espèces remarquables et la pratique de véhicules tous terrains.

Qualité et importance :

L'ensemble formé par le plateau du Petit Caux où se situent la forêt d'Eu et les deux vallées de l'Yères et de la Bresle constitue une entité écologique cohérente sur le plan fonctionnel. Le site, éclaté, est constitué par les différents éléments de la forêt d'Eu et les pelouses crayeuses adjacentes.

- La forêt d'Eu elle-même possède un habitat de la directive avec des stations mésoclines et calcicoles remarquables. Le secteur nord (triage d'Eu) renferme de surcroît des milieux acides et humides (habitats de l'annexe I).

- Les pelouses calcicoles (habitat prioritaire de l'annexe I) du Petit Caux sont très riches, marquant une différence biogéographique - notamment dans leur composition spécifique - avec celles des vallées de la Seine et de l'Eure. Deux espèces de papillons de l'annexe II, dont une prioritaire, s'y développent, auxquelles s'ajoutent plusieurs espèces végétales intéressantes.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

2.1.3. « Littoral Cauchois » (FR2300139)

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 0,27833°
- Latitude : 49,73778°

Superficie : 6303 ha.

Pourcentage de superficie marine : 69 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Haute-Normandie

Département : Seine-Maritime (31%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	57 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	14 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	9 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	9 %

Partie terrestre :
Les falaises crayeuses du pays de Caux, qui peuvent atteindre plus de 100 m d'altitude, constituent un milieu très original en Europe, parcourant le littoral sur plus de 100 km. Ces falaises se prolongent dans la zone de balancement des marées par un platier rocheux recouvert ou non de galets. Au niveau des falaises, se rencontrent les pelouses aérohalines, formation très originale en Europe. Les valleuses, vallées sèches débouchant sur la mer, sont souvent occupées par des forêts de ravin.

Zone marine au large du littoral cauchois :
La zone marine permet de couvrir un panel bathymétrique allant jusqu'à 10 m de profondeur, afin de prendre en compte l'ensemble des platiers rocheux immergés ou non à marée basse. Ces derniers constituent en effet une part importante des fonds marins du site. On y trouve également des zones de cailloutis et de placages sableux jouxtant le platier rocheux. L'intensité de l'hydrodynamisme est plutôt décroissant d'Ouest en Est. Certains secteurs boisés ponctuels sont très riches en habitats d'intérêt communautaire et complètent le site sur la partie terrestre (Cap d'Ailly notamment)

Vulnérabilité : La zone de falaises au sens strict est peu vulnérable du fait des difficultés d'accès.
Les zones comprises au débouché des valleuses peuvent être sujettes à des dépôts d'ordures sauvages. Les éboulements de falaises naturels et relativement fréquents peuvent affecter à la fois le front de falaise qui s'éboule (pelouses aéro-halines) et les zones inférieures (zone de balancement des marées, zone infralittorale de récifs) qui se trouvent enfouies sous des matériaux de taille très variable, allant des gros blocs de craie aux graviers.

Qualité et importance :

Zone terrestre :
Falaises crayeuses du littoral cauchois, site remarquable en Europe. Beaux secteurs de tourbières, de landes et de forêts de ravins en arrière des falaises, notamment au niveau du Cap d'Ailly.

Zone marine au large du littoral cauchois :
La zone de balancement des marées est contituée d'un platier rocheux (habitat Récifs - 1170)où se développent des algues. La richesse de ce taxon est réelle puisqu'on trouve des espèces de chaque grande famille de végétaux marins : algues vertes, brunes et rouges.
Le site du littoral cauchois a été déterminé de façon à prendre en compte les champs de laminaires de la zone infralittorale. Ces forêts marines (Laminaria digitata et Laminaria saccharina en majorité) constituent un milieu particulièrement riche car elles hébergent une flore et une faune variées : espèces benthiques, comme démersales et pélagiques. Cette variété est d'autant plus forte que la zone sélectionnée se caractérise par une variété de conditions abiotiques (profondeur, conditions hydrodynamiques).

L'habitat "Récifs" présent sur le site "Littoral cauchois" est d'autant plus exceptionnel qu'il est constitué du substrat calcaire. Cette zone est la seule en France à présenter cette particularité. Il est à noter qu'il s'agit de plus d'un habitat ciblé par la convention OSPAR "Communautés des calcaires du littoral". On note également la présence de certaines espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire. Leurs observations sont toutefois très ponctuelles, et les données sont essentiellement des données d'échouage. Le site présente également la particularité d'acceuillir des chiroptères, notamment une colonie de petits rhinolophes repérés sur le site en hibernation et en chasse.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

2.1.4. « Estuaires et littoral Picards (baies de Somme et d'Authie) » (FR2200346)

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,58667°
- Latitude : 50,23333°

Superficie : 15 646 ha.

Pourcentage de superficie marine : 64 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie

Département : Somme (36 %)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	35 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	10 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	25 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	5 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	2 %

Le site comprend 67% de surface marine et 33% de surface terrestre (calcul effectué à partir de la limite des laisses de haute mer). Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux nord-atlantiques, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, correspondant au littoral picard de la "Plaine Maritime Picarde" et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie (partie sud). Au-delà de l'Authie et de la Bresle, le site est prolongé en concordance dans le Nord-Pas-de-Calais et en Haute-Normandie. Cet ensemble maritime associe les unités géomorphologiques suivantes :

- Système dunaire (cordon bordier, xérosères internes et hygrosères intercalées) puissamment développées à l'intérieur des terres ;

- Systèmes estuariens actifs (infra-littoral, slikke, schorre) de la Somme, de la Maye (avec engraissements dunaires importants et formation de lagunes) et de l'Authie ; séquences complètes d'habitats estuariens depuis la basse slikke jusqu'au schorre

- Système des levées de galets (cordons successifs actifs et fossiles du poulier de la Somme), entité rarissime et sans équivalent en France ; habitats hyperspécialisés de galets littoraux du poulier de la Somme, organisé en dépôts successifs de bancs de galets, partiellement détruits ou bouleversés par l'extraction industrielle de galets ; présence d'une lagune, le Hable d'Ault

- Système de falaises maritimes crayeuses cauchoises (qui se poursuit au delà de la Bresle en Haute-Normandie jusqu'à la Seine) ; exemple typique de côte d'érosion, où peuvent être observés les algues et invertébrés marins littoraux propres aux côtes rocheuses nord-atlantiques. Présence au sommet de boisements littoraux relictuels à caractère atlantique et thermophile.

- Système estuarien fossile (prairies des renclôtures et réseau de drainage avec un gradient d'halophilie décroissant vers l'intérieur et un gradient inverse de turbification).

Vulnérabilité : La plupart des systèmes littoraux sont soumis à des facteurs écologiques impossibles ou difficiles à contrôler à l'échelle humaine (érosion et transgression marine, courants et sédimentations côtières et estuariennes,...). Les principales exigences pour maintenir les systèmes en état sont :

- Pour les levées de galets, la préservation des processus marins d'engraissement du cordon bordier et du transfert de galets (actuellement perturbé par les aménagements côtiers), la préservation des cordons internes fossiles encore intacts, la mise en place d'un pastoralisme extensif pour diversifier, restaurer les habitats de pelouses sur galets.

- Pour les dunes : rajeunissement des hygrosères, fauche exportatrice ou pacage extensif des bas-marais dunaires, restauration des pannes boisées, préservation des dunes des eutrophisations de contact avec les zones périphériques fortement anthropiques, limitation voire arrêt des actions non justifiées d'artificialisation végétale des dunes (plantations diverses), gestion du public dans les zones soumises à une forte pénétration humaine,...

- Pour les estuaires : dépollution des eaux fluviales et estuariennes, interdiction de tout aménagement ou modification artificielle du fonctionnement hydraulique estuarien susceptible d'accélérer les processus d'envasement, gestion équilibrée des prés salés actuellement surpâturés par ajustement de la pression pastorale, maintien des zones de tranquilité pour le stationnement à marée basse, la mise bas et l'allaitement des phoques,...

- Pour l'estuaire fossile de la Somme : restauration globale du système d'exploitation pastorale avec objectif d'extensification, entretien du réseau aquatique prairial,... En conclusion : la configuration actuelle du littoral est le solde à la fois des usages traditionnels diversifiants sur les espaces littoraux et du prélèvement d'espace pour l'aménagement et l'urbanisation. Globalement, l'état actuel du littoral picard, comparé au reste du littoral de la Manche, peut être qualifié de relativement satisfaisant.

Qualité et importance :

La diversité d'habitats littoraux (75 relevant de la directive Habitat) ici représentée est tout à fait exceptionnelle : les intérêts spécifiques sont en conséquence.

Sur le plan floristique :

- Très nombreuses espèces rares et menacées dont 2 de la directive,
- 59 espèces exceptionnelles en Picardie, 66 très rares et 62 rares,
- 9 espèces en danger critique d'extinction en Picardie, 25 en danger, et 56 vulnérables,
- 24 espèces protégées au niveau régional et 5 au niveau national
- Cortège dunaire calcaricole et cortège estuarien particulièrement riches,
- Flore très originale des cordons galets
- Flore des systèmes tourbeux, ...

Sur la plan faunistique :

- Site majeur de reproduction en France pour le Phoque veau-marin
- Halte migratoire et zone d'hivernage de valeur internationale pour les estuaires, avifaune nicheuse des zones humides,

classement en ZICO et pour partie ZPS

- Diversité faunistique estuarienne et marine
- Espèces batrachologiques rares
- Cortèges entomologiques spécialisés des biotopes salés à minéralisés et cortèges xérothermophiles des dunes
- Plusieurs espèces ichtyologiques menacées

En outre, les interdépendances fonctionnelles entre les différents systèmes sont nombreuses et confortent la cohésiond'ensemble du site. Notons également la présence d'un habitat de la convention OSPAR ("Laisses de vase intertidales"). En outre, les interdépendances fonctionnelles entre les différents systèmes sont nombreuses et confortent la cohésion d'ensemble du site. Notons également la présence d'un habitat de la convention OSPAR ("Laisses de vase intertidales").

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

2.1.5. « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires » (FR3102005)

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,48833°
- Latitude : 50,34611°

Superficie : 33306 ha.

Pourcentage de superficie marine : 100 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie ; Nord-Pas-de-Calais

Département : Somme (0%) ; Pas-de-Calais (0%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	98 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	2 %

Situé au large de la côte sableuse picarde et du sud du Pas-de-Calais, le site "Baie de Canche et couloir des trois estuaires", d'une surface d'environ 330 km2, permet de compléter le réseau Natura 2000 existant qui couvre d'ores et déjà la baie de Somme, une partie de la baie d'Authie et de la baie de Canche, et les massifs dunaires du littoral. Le site s'appuie sur les sites Natura 2000 existants : FR 3110038 "Estuaire de la Canche", FR2200346 "Estuaires et littoral picards", FR3100482 "Estuaire, dunes de l'Authie, mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales", FR3100481 "Dunes et marais arrière-littoraux de la plaine maritime picarde" FR3100480 "Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen", auxquels il faut ajouter les sites sur le département de la Somme. Hors zones en contact avec ces sites, le site "Baie de Canche et couloir des trois estuaires" s'appuie sur le trait de côte, afin de couvrir la totalité des espaces découvrants (estran) du secteur, et s'étend jusqu'à la limite des 3 milles nautiques. Au sud, le site est limité par un segment à peu près perpendiculaire à la côte, au niveau du phare d'Ault. Au nord, le site s'étend jusqu'au parallèle 50°35'N, au niveau du village de Sainte-Cécile, sur la commune de Camiers (coordonnées géographiques en WGS 84). Ce site se caractérise par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce complexe est majeur à l'échelle de la façade. Il joue un rôle essentiel de nourricerie de poissons et pour les poissons amphihalins, constituant la limite amont des niches écologiques en estuaires.

Vulnérabilité : S'agissant d'un site proche de la côte, un certain nombre d'activités anthropiques s'y exercent (pêche professionnelle et de loisirs, sports nautiques) qu'il conviendra d'identifier plus finement dès la phase de gestion. Leurs effets sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, restent à apprécier par l'amélioration des connaissances dans le cadre de l'élaboration puis de

la mise en #uvre du document d'objectifs du site ou de l'évaluation des incidences des éventuels projets à venir. Les conditions de maintien sur le site des mammifères marins (alimentation, zones de mise bas, de mue et de repos) devront être spécialement étudiées. Une forte pression touristique et urbaine est aussi à prendre en compte.

Qualité et importance :

Le site "Baie de Canche et couloir des trois estuaires" est principalement ciblé pour les habitats d'intérêt communautaire "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110), "Estrans sableux et/ou vasières exondés à marée basse" (1140) et "Estuaires" (1130). Ce site se caractérise par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce complexe est majeur à l'échelle de la façade. Il joue un rôle essentiel de nourricerie de poissons et constitue, pour les poissons amphihalins, la limite amont des niches écologiques en estuaire. Les estuaires concernés présentent l'ensemble des habitats atlantiques caractéristiques de la slikke et du shorre, soit plus d'une vingtaine de groupements, dont certains très remarquables et fragiles, liés aux contacts des dunes et prés salés et dépendants des degrés de salinité. La morphologie de ces estuaires est très caractéristique et originale avec leurs systèmes de poulier et musoir (le poulier est un cordon littoral formé par l'action des courants, qui l'engraissent par l'apport de sédiments. Il se forme en bordure d'une baie ou d'un estuaire qu'il tend à fermer. La rive opposée, le musoir, est surcreusée par ces mêmes courants et l'action des vagues). En particulier le musoir sur la rive nord de la Canche est le seul indemne de tout endiguement et altération notable, et constitue un site exceptionnel avec son système complexe de contre poulier du Pli de Camiers. Le site se justifie également par la présence de trois espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement ce secteur, comme le Phoque veau-marin (Phoca vitulina - 1365) , sédentaire et reproducteur en baie de Somme, le Phoque gris (Halichoerus grypus - 1364) présent hors période de reproduction et le Marsouin commun (Phocoena phocoena - 1351) , dont la fréquentation est moins bien connue. Le Phoque veau-marin affectionne principalement les estuaires sablonneux abrités pouvant lui apporter un rythme de vie en fonction des marées. La baie de Somme constitue l'un des trois sites majeurs en France où le Phoque veau-marin se reproduit (avec la baie du Mont-Saint-Michel et la baie des Veys). On estime la population sédentaire de la Baie de Somme à environ 100 individus avec un maximum de 175 individus en période de reproduction. Les phoques utilisent le périmètre proposé en site Natura 2000 comme zone de déplacement et de pêche. Dans la baie d'Authie, les Phoques veaux-marins sont présents principalement à marée haute et il est donc probable que la baie d'Authie serve de zone de chasse à des individus qui se reposent en baie de Somme. L'effectif maximum observé en baie d'Authie en 2007 est de 12 Phoques veaux-marins. Le Phoque veau marin est de plus en plus présent en baie de Canche. Le Phoque gris se retrouve généralement sur les côtes rocheuses, mais il est présent régulièrement en baie de Somme entre mars et octobre, avec un effectif maximum de 52 individus. Il est aussi observé en moindre proportion en baie d'Authie (le maximum étant de 4 individus observés en 2007). Les individus présents en baies de Somme et d'Authie peuvent également utiliser la bande côtière comme zone de déplacement et de pêche. Le Marsouin commun se trouve principalement sur le plateau continental, avec une préférence pour les zones de haut-fond. Compte tenu des difficultés à observer cet animal, la principale source de données utilisées sont les données échouages dont le nombre est en progression sur les deux dernières années. Il s'agit d'un site majeur, à l'échelle nationale, de passage des marsouins. Espèce ciblée par Natura 2000 et la convention OSPAR, la France a une responsabilité forte pour cette espèce, dans le maintien de son aire de répartition.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

2.2. Les ZPS (Zones de Protection Spéciale)

Comme le confirme la cartographie ci-dessous, aucune ZPS n'est présente dans un rayon de 10 km autour du projet de méthanisation.

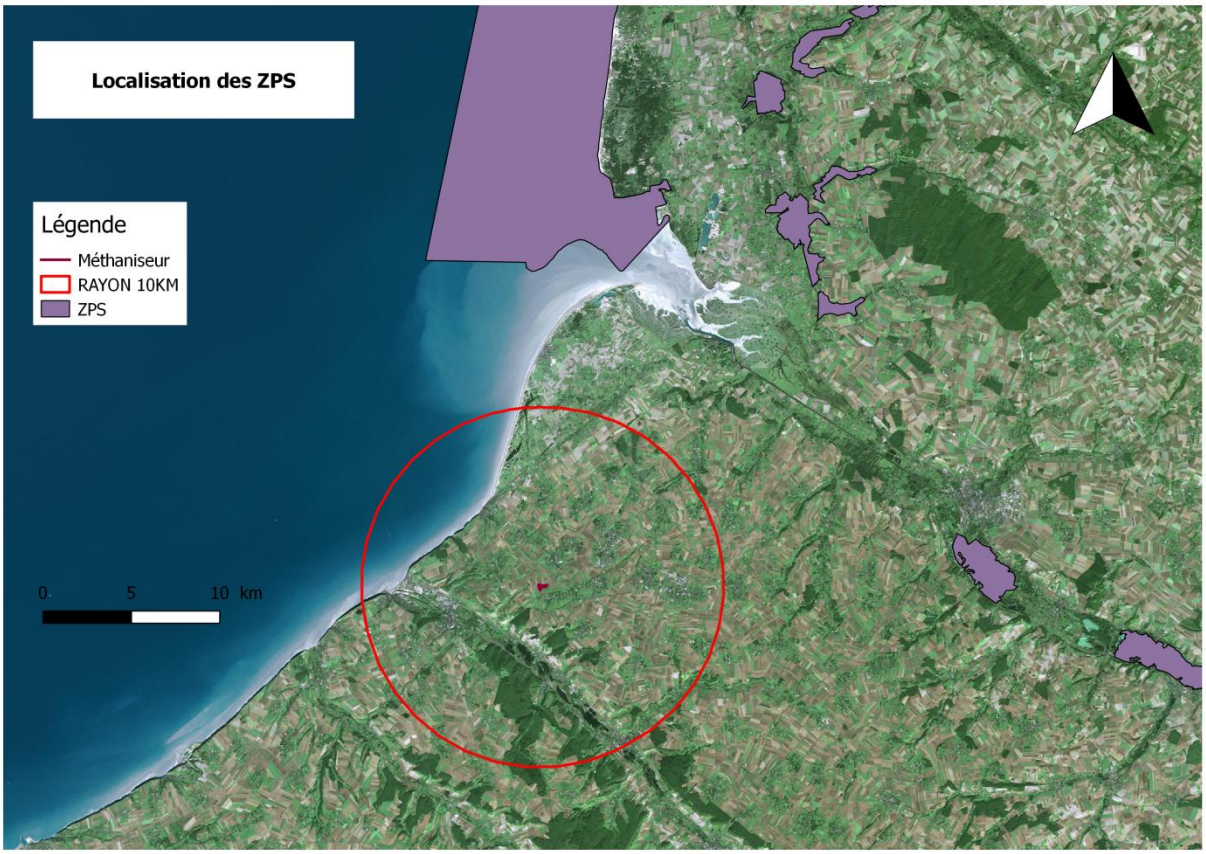

III/ Evaluation approfondie

3.1. Etude exhaustive des incidences

Le site où sera conçu l'unité de méthanisation se situe au milieu d'une zone agricole et aucun site Natura 2000 ne se trouve à proximité, le plus proche étant situé à 1,43 km du projet. L'incidence sur ces périmètres sera donc nul.

3.2. Mesures d'évitement et de réduction

Le projet de cette unité de méthanisation ne se trouve dans aucun périmètre Natura 2000. Ce projet n'aura aucune incidence sur les sites présentés précédemment et ne nécessite pas de mesures d'évitement et de réduction.

Le plan d'épandage associé respecte les seuils d'épandage ainsi que la directive nitrate. En cas d'épandage sur une parcelle situé en zone Natura 2000, l'incidence sera donc nul.

IV/ Conclusion

En conclusion, l'unité de méthanisation n'aura impact aucun sur quelconque site Natura 2000. En effet celle-ci ne se trouve pas à proximité directe avec un périmètre.

Concernant le plan d'épandage, l'azote épandue respect la directive nitrate et cela n'impact pas les zones Natura 2000 qui se situent à proximité du projet.